

## Conseil municipal d'installation

Le conseil municipal d'installation s'est déroulé **samedi 23 mai 2020**.

L'ordre du jour portait exclusivement sur l'élection du Maire et de ses adjoints.

**Martine Dubayle Calbano a été réélue maire de Saturargues.**



Les adjoints ont été élus à bulletin secret.

**1er adjoint :** Christine Matéo (Bien vivre à Saturargues)

**2ème adjoint :** Sébastien Auguste (Urbanisme)

**3ème adjoint :** Christophe Sarran (Finances)

**4ème adjoint :** Jean Antoine Otalora (Communication)

**Conseillère municipale déléguée aux affaires sociales :** Sylvie Arache

**Conseillère municipale déléguée aux festivités :** Mélanie Desfertilles



## Encombrants

Le ramassage est gratuit pour les encombrants et se déroule le premier jeudi du mois. (pas de ferraille, électronique, électroménager).

Pour éviter les dépôts sauvages, sortez les la veille au soir.



## Déchets verts :

Les employés peuvent emmener vos déchets verts en déchetterie pour 10€ le trajet en camion municipal.

## Votre mairie retrouve ses horaires d'ouverture habituels :

Lundi : 8h - 12h

Mardi : 15h - 19h

Mercredi : 8h - 12h

Jeudi : fermée

Vendredi : 14h - 18h

*Le port du masque est obligatoire.*

## Bibliothèque municipale

Depuis le mercredi 3 juin, la médiathèque a repris ses horaires habituels :

**lundi, mercredi et vendredi de 17h30 à 19h. Le port du masque est obligatoire.**

Le nombre d'usagers sera limité à deux, sans compter les enfants accompagnés.

Du gel hydro alcoolique est à votre disposition à l'entrée pour se désinfecter les

maines. La navette qui relie les bibliothèques du territoire de la CCPL reprendra le 23

juin. Vous pourrez à nouveau emprunter et avoir accès aux services gratuitement

dans toutes les bibliothèques du réseau .



## Services techniques

Après 3 ans d'absence, Laurent Boyer reprend du service.

Nous sommes heureux que l'équipe technique soit de nouveau au complet.



## **Platanes empoisonnés sur l'avenue de la mer**

Deux platanes ont été empoisonnés sur la route de la mer. Une plainte contre X a été déposée en gendarmerie. Les services de l'ONF ont également été contactés. Un appel à témoin est lancé, toute personne ayant des infos est invitée à se rapprocher de la gendarmerie de Lunel

**Petit rappel :** Si vous avez un différend avec un de vos voisins au sujet d'un arbre gênant ou d'autres plantations, contactez le médiateur de la justice au 04 67 83 61 54

Si ce problème concerne des arbres sur la voie publique, contactez le secrétariat de la mairie au 04 67 86 01 28.

A titre d'information, depuis plusieurs années, les platanes sur la route de la mer sont élagués tous les deux ans.

**Nous vous rappelons que toute végétation débordant sur le domaine public, doit être élaguée, conformément aux termes de l'article L. 2212-2 du code général des collectivités territoriales, qui peut imposer aux riverains des voies de procéder à l'élagage des arbres ou haies de leur propriété, dès lors que cela porte atteinte à la sûreté et la commodité du passage.**



## **Plaine des jeux**

La première tranche des travaux sera achevée à la fin de cette année avec l'installation du city park.

Le site sera intégralement terminé dans le deuxième semestre 2021



## **Fibre optique**

Le riverain dont le terrain jouxte le local NRO sur la route de Vérargues, a de nouveau déposé plainte après avoir été débouté en première instance et en appel.

Il a, cette fois ci, déposé une requête auprès du conseil d'état qui est la juridiction suprême de l'ordre administratif.

Lorsqu'il intervient dans un litige, il le fait en principe en tant que juge de cassation.

La fibre desservira Saturargues et 8 communes voisines à l'horizon 2022.

## **Catastrophe naturelle**

**Plusieurs communes du nord lunellois concernées !**

En effet, le 29 avril 2020, le gouvernement a fait paraître un décret de constatation de l'état de catastrophe naturelle pour des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er avril 2019 au 30 septembre 2019. Saturargues et les communes voisines sont concernées par cet arrêté avec parution au Journal officiel n°0143 du 12 juin 2020 texte N°22.

Si vous avez subi des dégâts durant la période concernée, contactez votre assurance.

## **Déjections canines**

Merci de bien vouloir ramasser les excréments déposés par vos animaux sur la voie publique.

*Ce bulletin municipal est édité par la mairie de Saturargues.*

**Directeur de la publication :** Martine Dubayle Calbano.

**Conception :** Commission communication